

### Fiche d'Information

#### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination **PTFE G422**  
Nom chimique et synonymes **POLYTETRAFLUOROETHYLENE**

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire **Semi-finis et produits finis en PTFE G422.**

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **GUARNIFLON SpA**  
Adresse **Via Torquato Tasso, 12**  
Localité et Etat **24060 Castelli Calepio (BG)**  
**Italia**  
Tél. **+39 035 4494311**  
Fax **+39 035 4425191**

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité.

**info@guarniflon.it**

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **Centro Antiveleni Ospedale Niguarda (MI) +39 02 66101029**

#### SECTION 2. Identification des dangers.

Le produit n'est pas classé comme dangereux en vertu des dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE règlements et modifications ultérieures.

La décomposition de vapeur de produits fluorés peuvent causer des symptômes semblables à une grippe fébrile (Polymer Fumes Fever), surtout si vous la fumée du tabac contaminé.

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

Classification e indication de danger: --

##### 2.2. Éléments d'étiquetage.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger: --

Conseils de prudence: --

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

##### 2.3. Autres dangers.

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

#### SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

##### 3.1. Substances.

Le produit n'est contient de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs) dans des quantités telles que la déclaration correspondante serait requise.

### SECTION 3. Composition/informations sur les composants. ... / >>

#### 3.2. Mélanges.

Informations non pertinentes.

### SECTION 4. Premiers secours.

INFORMATIONS GENERALES: Retirer de l'exposition, de se coucher. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Enlever les vêtements contaminés.

#### 4.1. Description des premiers secours.

YEUX: Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau pour au moins dix minutes. Refroidir rapidement à l'eau froide en cas de contact avec du matériau fondu. à ne pas tirer le polymère de la peau. Consulter un médecin.

INHALATION: Transporter à l'air libre en cas d'inhalation de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. En cas d'exposition prolongée, consulter un médecin.

INGESTION: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Boire de l'eau par mesure de précaution.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

YEUX: rougeur, irritation, ulcération

La peau: rougeur, irritation, ulcération

INHALATION: Maux de tête, essoufflement, toux, frissons et fièvre (Polymer fumées Fever), tachycardie.

INGESTION: Aucun effet observé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Informations non disponibles.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie environnante retirer les contenants et si possible de le faire en toute sécurité. En cas d'incendie impliquant le produit, avec des jets d'eau pour refroidir les contenants pour éviter la décomposition du produit et le développement de potentiellement dangereux pour la santé. Toujours porter une protection incendie complet.

#### 5.1. Moyens d'extinction.

##### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens sont diestinzione traditionnelle: le dioxyde de carbone, mousse, la poussière et l'eau pulvérisée.

##### MOYENS D'EXTINCTION NON ADMISSIBLES

Aucune en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

##### DANGERS DE L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyse toxiques, etc.). Le polymère fluoré peut augmenter la toxicité relative des gaz de combustion.

#### 5.3. Conseils aux pompiers.

##### ÉQUIPEMENT

Casque avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalon à bretelles autour du bras, les jambes et la taille), gants (lutte contre l'incendie, et diélectrique), un masque avec un masque facial qui couvre tout le visage ou l'autonomie (auto-protecteur) dans le cas de grandes quantités de fumée.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Dans le cas de la vapeur produite par la décomposition thermique du produit, ou de la poussière sont libérées dans l'appareil respiratoire. Aérer la zone. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Pas de précautions particulières pour protéger l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retirez la plupart du matériel avec un balai ou une demi vide. L'élimination des matières contaminées doit être faite conformément aux dispositions de l'article 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections.

L'élimination des matières contaminées doit être faite conformément aux dispositions de l'article 13.

### SECTION 7. Manipulation et stockage.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Porter un équipement de protection individuelle (voir la section 8), sous réserve du produit pour éviter un travail impliquant des températures supérieures à la température de décomposition, des lignes épurées et l'équipement avant de procéder à toute chauffe ou de soudage, de fournir d'aspiration adapté aux endroits où la poussière et les particules en suspension peuvent être établis, éviter tout contact avec les produits du tabac, éviter tout contact avec les flammes nues et des sources de chaleur afin d'éviter la décomposition du produit et la formation subséquente des produits toxiques et irritantes.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé pour maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1. Paramètres de contrôle.

Informations non disponibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition.

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique	Solides (sièges - Vannes)
Couleur	bleu foncé
Odeur	inodore
Seuil olfactif.	Non disponible.
pH.	Non disponible.
Point de fusion ou de congélation.	Non disponible.
Point initial d'ébullition.	Non applicable.
Intervalle d'ébullition.	Non disponible.
Point d'éclair.	La combustion n'est pas entretenue.
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité de solides et gaz	Non disponible.
Limite infer.d'inflammab.	Non disponible.
Limite super.d'inflammab.	Non disponible.
Limite infer.d'explosion.	Non disponible.
Limite super.d'explosion.	Non disponible.
Pression de vapeur.	Non disponible.
Densité de la vapeur	Non disponible.
Densité relative.	2,14 - 2,18
Solubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité.	Non disponible.
Température de décomposition.	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

Kg/l

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques. ... / >>

#### 9.2. Autres informations.

Température de décomposition	> 350°C
Intervalle de fusion	327 - 335°C

### SECTION 10. Stabilité et réactivité.

#### 10.1. Réactivité.

Le produit est un matériau inerte.

#### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Informations non disponibles.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Éviter la surchauffe. La décomposition thermique en cas d'incendie ou des vapeurs peuvent être potentiellement dangereux pour la santé.

#### 10.5. Matières incompatibles.

métaux en poudre, finement divisées en aluminium, des oxydants puissants tels que le fluor (F2) et des composés apparentés.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

L'acide fluorhydrique, le fluorure de carbonyle, le tétrafluoroéthylène, esafluoroéthylène, perfluoroisobutylène.

### SECTION 11. Informations toxicologiques.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

TOXICITE 'AIGUE: Aucune donnée disponible

CORROSION / IRRITATION: Peut causer une irritation en contact avec la peau ou les yeux par effet mécanique, les produits de décomposition peut causer des brûlures à la peau, les yeux et les muqueuses.

SENSIBILISATION: Pas de données disponibles

CELLULES GERMINALES MUTAGÉNICITÉ: pas de données disponibles

CANCERIGÈNE: l'évaluation du CIRC - aucun des composants de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène.

TOXICITE REPRODUCTION DE: Pas de données disponibles

TOXICITE SPECIFIQUES ORGANES CIBLES: Pas de données disponibles

#### ESSAIA TOXICOLOGIQUES

LC50 - inhalation - rat: 3500 mg/m3 (30 min) - produits de pyrolyse à 625°C

LC50 - inhalation - rat: 2700 mg/m3 (5 min) - produits de la pyrolyse à 800 ° C

INFORMATION ADDITIONNELLE: numéro RTECS - KX4025000.

### SECTION 12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité.

pas de données disponibles.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité.

pas de données disponibles.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation.

pas de données disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol.

pas de données disponibles.



# GUARNIFLON SpA

## PTFE G422

Revision n.2  
du 23/03/2016  
Imprimé le 23/03/2016  
Page n. 5 / 7

FR

### SECTION 12. Informations écologiques. ... / >>

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

pas de données disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes.

pas de données disponibles.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Pour les résidus solides, envisager la possibilité d'une élimination dans une décharge agréée.

#### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

### SECTION 14. Informations relatives au transport.

#### 14.1. Numéro ONU.

Non applicable.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies.

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

Non applicable.

#### 14.4. Groupe d'emballage.

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement.

Non applicable.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

Informations non pertinentes.

### SECTION 15. Informations réglementaires.

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso.

Aucune.

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Aucune.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune.

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune.

### SECTION 15. Informations réglementaires. ... / >>

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Informations non disponibles.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

### SECTION 16. Autres informations.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet Agence ECHA

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Étant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.



# GUARNIFLON SpA

## PTFE G422

Revision n.2  
du 23/03/2016  
Imprimé le 23/03/2016  
Page n. 7 / 7

FR

### SECTION 16. Autres informations. ... / >>

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 08 / 09 / 11 / 13 / 14 / 15 / 16.